

# GEOPOLITIQUE DU RELIGIEUX : MODES D'ACTION DU SAINT-SIEGE AU CAMEROUN

**Madeleine Christelle NJIKI BIKOI, Ph.D**

*Enseignante-Chercheure, Université de Douala*

*crysbikoi@hotmail.com*

## Résumé

*Parler de la géopolitique du religieux, c'est faire référence aux mécanismes d'actions en rapport avec l'expression de la puissance sur la scène internationale via la religion. Le présent article entend en effet présenter le soft power du Saint-Siège sur la scène internationale. De ce fait, une monographie sur le rôle et le poids de la diplomatie vaticaniste au Cameroun est jugée plus judicieuse dans la compréhension de l'action politique internationale du Saint-Siège*

**Mots-clés :** *action politique internationale- diplomatie – géopolitique- religion-soft power*

Selon certaines théories développées en science politique et en géographie, il ressort qu'il puisse exister une relation entre géographie et politique. D'aucuns parleront de la géographie politique, mais l'accent mis sur la géopolitique peut être perçue comme cette discipline scientifique qui met en avant le lien existant entre la géographie et la politique, à travers, l'étude des enjeux de pouvoirs sur les territoires bien déterminés. Selon des approches classiques, la géopolitique est définie d'après Johan Rudolph Kjellen comme : « *la science de l'Etat en qu'organisme géographique tel qu'il se manifeste dans l'espace* »<sup>7</sup>. Dans le même ordre d'idées, selon Karl Haushofer, : « *la géopolitique est la nouvelle science de l'Etat national, une doctrine sur le déterminisme spatial de tout processus politique basé sur de larges fondations de la*

---

<sup>7</sup> Cité par Boniface (P) (2018), *La Géopolitique*, Paris, éditions Eyrolles, 5<sup>e</sup> édition, pp 13

*géographie et notamment de la géographie politique* »<sup>8</sup>. Enfin, selon Jacques Ancel, : « *la géopolitique est avant tout l'observation et l'analyse des relations humaines avec le territoire sur lequel elles vivent et se développent militairement, politiquement, commercialement à partir d'invariants géographiques* »<sup>9</sup>. Ces trois définitions ont ceci de commun qu'elles font de la géopolitique la science de tout espace politiquement défini. Autrement dit, seul les Etats sont sujet à étude dans la géopolitique.

Cependant d'autres conceptions de la géopolitique verront le jour avec de nouvelles orientations. Ainsi pour des auteurs tels que Pierre-Marie Gaullois, « *c'est l'étude des relations qui existent entre la conduite d'une politique de puissance portée sur le plan international et le cadre géographique dans lequel elle s'exerce* »<sup>10</sup> ou la définition d'Yves Lacoste : « *l'étude de différents types de rivalités de pouvoir sur les territoires* »<sup>11</sup>, il ressort de ces deux définitions que la géopolitique n'est pas uniquement une histoire de territoire sous l'angle d'entité étatique, mais il s'agit aussi de la prise en compte des instruments autres éléments d'expression de la puissance tant sur le plan national que sur le plan international.

Sous cette évidence, l'on peut transférer cette perception scientifique sous le champ du religieux en signifiant l'existence d'une « *géopolitique religieuse* », ou encore d'une « *géopolitique des religions* »<sup>12</sup>. Pour Yves Lacoste, « *il s'agit de rivalités territoriales entre forces politiques qui se réclament de façon explicite ou implicite de représentations religieuses plus ou moins différents* », il continue en donnant une tout autre orientation comme : « *un dispositif spatial d'un pouvoir*

<sup>8</sup> Cité par Fontaine (C), « Haushofer, la geopolitik et le fait aérien allemand », *Stratégie*, 2013/1 (n°102), pp 65-80

<sup>9</sup> Cité par Boniface (P) (2018), *La Géopolitique*, Opcit, pp 14

<sup>10</sup> Gaullois (P-M) (2000), *Géopolitique. La voie de la puissance*, Paris, édition l'âge d'Homme

<sup>11</sup> Lacoste (Y) (2008), *Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui*, Paris, Larousse

<sup>12</sup> Chelini-Pont (B), Duberland (R), Zuber (V) (2019), *Géopolitique des religions*, Paris, éditions Le cavalier Bleu,

*religieux (...)* »<sup>13</sup> c'est d'ailleurs sur cette dernière définition que s'adossera cet article. Par ailleurs, en créant un néologisme du « *géoreligieux* », lorsqu'il s'agit d'intégrer le concept de rivalité de pouvoir dans un territoire à caractère religieux. Pour ainsi dire les religions ne se caractérisent pas seulement par leurs doctrines et leurs cultes, mais prennent aussi en compte leurs inscriptions territoriales à travers leur influences politiques on non<sup>14</sup>.

Depuis quelques décennies, le fait religieux, a toujours eu à jouer un rôle dans l'actualité mondiale. Longtemps minorée, voire ignorée dans les études académiques consacrées aux relations internationales, son influence, dans la politique interne des États et dans leur diplomatie extérieure, n'a pourtant jamais véritablement cessé de s'exercer. Aujourd'hui, l'intérêt pour le fait religieux dans l'espace international tient en particulier au réveil de la violence religieuse, lié à l'expansion du terrorisme religieux. Cependant, cet article entend porter son intérêt à la spécificité politique et sociale du phénomène religieux précisément dans le cadre de relations bilatérales et diplomatiques.

Il est important préciser que le sujet qui se met en relation avec les acteurs de la communauté internationale n'est pas l'Eglise Catholique comme collectivité des croyants ni l'Etat du Vatican - minuscule Etat qui avec son territoire garantie la liberté spirituelle du Pape – mais plutôt le Saint-Siège, c'est-à-dire le Pape et la Curie Romaine. Il représente l'autorité spirituelle et politique, centre unique de communion, sujet souverain de droit international de nature religieuse et morale. L'article 361 du Code de Droit Canonique dispose que le Saint-Siège est constitué par le Pape mais aussi par la Secrétairerie d'Etat, le Conseil pour les Affaires Publiques de l'Eglise et autres organes de la Curie Romaine. De plus, selon les orientations des Nations Unies sur le statut légal de cette entité religieuse, le Saint-Siège appartient à la catégorie des pseudo-

<sup>13</sup> Lacoste (Y), « géopolitique des religions », Hérodote, 2002/2 (n°106), pp 3-15

<sup>14</sup> Thual (F) (2004), *Géopolitique des religions. Le Dieu fragmenté*, Paris, Ellipses

états. C'est en considération de cette son organisation politico-structurelle qu'il bénéficie d'une reconnaissance internationale au regard de la place de choix dont elle est porteuse au sein du système des Nations unies<sup>15</sup>.

La pertinence de cette étude se situe dans la mise en relief des politiques et relations diplomatiques qui se construisent entre les Etats sus-cités en mettant en avant non pas le caractère stricto sensus de cette relation, mais, au contraire en essayant de développer une théorie de l'influence politique d'acteurs non territorialement déterminés. En sens, comment percevoir les enchainements politico-religieux qui structurent les fondamentaux diplomatiques entre le Cameroun et le Saint Siège ? L'application d'une telle observation au cas particulier du Saint-Siège n'est pas sans soulever le problème épistémologique, largement débattu en Droit et Relations internationales, du statut de cette entité sur la scène internationale.

Présentant l'évolution de ce concept, Thierry Balzacq et Al., débutent par une approche étymologique du concept. Selon eux, Le terme « diplomatie » est d'origine grecque, et à double usage. D'une part, en tant que verbe « *diplooo* », qui renvoyait à un double pliage et, d'autre part, en tant que nom « *diploma* », qui désignait, des documents officiels pliés d'une manière singulière et qui conférait à leur porteur des droits et des privilèges. À la Renaissance, les *diplomats* sont associés à des actes du Pape. En ce sens, un *diploma* est une lettre de nomination papale. Ces lettres sont écrites par un clerc que l'on appelle un *diplomatarius*. L'ensemble des méthodes nécessaires à la vérification de l'authenticité de ces documents sera identifié, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, sous le vocable *diplomatica*<sup>16</sup>. Cette présentation historique de vocable diplomatie, malgré qu'elle ait

---

<sup>15</sup> Le Saint- siège joue le rôle d'observateur au sein des organisations internationales ; mais aussi le pape ; figure emblématique et représentative de cette entité peut émettre des avis en cas de négociation politique dans un espace multilatéral.

<sup>16</sup> Balzacq (T), Charillon (F), Ramel (F) (2018), *manuel de diplomatie*, Paris, Les Presses de Science Po, pp 26

connu avec le temps, un changement de définition c'est-à-dire désignant les relations sous forme de traités entre entités politiques souveraines, démontre de la pleine participation du religieux dans le faits politiques.

« *Entendu comme étant un ensemble des moyens et des activités spécifiques qu'un Etat met au service de sa politique étrangère* »<sup>17</sup>, la diplomatie tel que édictée par la convention de Vienne de 1961, est un mode incontestable de construction et de rapprochement des peuples et des Etats. D'ailleurs pour les défenseurs de la théorie réalistes et néo-réalistes, les relations internationales ne se conçoivent que par la voie des relations interétatiques et donc par l'un de ces modes d'expression, à savoir la « diplomatie »<sup>18</sup>. Les relations diplomatiques reposent en effet sur le *droit de légation* des Etats qui se présentent sur deux formes : active et passive. Dans le premier cas, il se désigne le mécanisme d'envoi de représentant diplomatique dans un Etat étranger donné, celui-ci devant être accrédité auprès de l'Etat d'accueil. Et le pays envoyeur est alors désigné sous le dénominateur d'Etat accréditant. Le second mode étant celui du droit de légation passif qui consiste en la réception de représentants diplomatiques et dans ce cas ce dernier est désigné comme étant Etat accrédité.

Selon une définition assez complète de Giovanni Barberini, la diplomatie pontificale exige avant un ensemble de comportement qui « *sont selon les règles du droit canonique au service des Eglises particulières et dont les fins visent à garantir et à protéger le libre exercice de l'activité de l'Eglise catholique (...) ils témoignent (...) l'engagement de l'Eglise catholique à favoriser le progrès moral et civil des peuples et les bonnes relations entre les Etats* »<sup>19</sup>. Cette dernière idée marque en effet le *distinguo* que veut spécifier Barberini Giovanni dans la mesure où, le caractère exclusivement institutionnel du Saint-

<sup>17</sup> Voir définition, Nay (O), *Lexique de science politique*, Paris, Dalloz, 2008.

<sup>18</sup> S'agissant des conceptions réalistes et néo-réalistes des relations internationales, lire à cet effet, Roche (J-J) (2001), *Théories des relations internationales*, Paris, 4<sup>e</sup> édition, Montchrestien

<sup>19</sup> Barberini Giovanni, *Le Saint-Siège, sujet souverain de droit international*, Paris, Cerf, 2003

Siège le différencie de l'Eglise, qui comprend un élément social essentiel, constitué par l'ensemble des fidèles. Vu l'absence de cet élément social dans la nature du Saint-Siège, entité souveraine exclusivement institutionnelle, les Etats modernes sont enclins à reconnaître celui-ci plutôt que l'Eglise comme sujet de droit international, de crainte que leurs citoyens ne soient soumis à une double sujétion. En ce sens que, cet article n'a pas pour objectif de démontrer la participation des fidèles catholiques au renforcement de l'image et de la puissance de l'Eglise Catholique, mais de pouvoir relever son poids dans la construction des relations sur la scène internationale en tant qu'acteur de droit international à partir des mécanismes d'action du Saint-Siège.

Traiter de la thématique de la diplomatie religieuse n'est pas œuvre pionnière. En effet, il existe de nombreuses études scientifiques sur le sujet. Cependant le présent article entend faire une monographie d'une relation diplomatique entre le Saint-Siège et l'Etat du Cameroun. L'intérêt ici étant de mettre en exergue une singularité dans une réflexion plus globale de la diplomatie religieuse.

La question qui se pose dès lors est celle de savoir *quelles sont les modes d'action de la diplomatie religieuse en contexte de relations bilatérales entre le Cameroun et le Saint-Siège ?* Sous ses différents aspects, l'intérêt de l'étude se veut duale. D'abord sur le plan pratique, il est question de présenter les éléments de la routine diplomatique qui constituent en réalité de véritables subtilités stratégiques d'implantation d'une certaine manière de vivre et de faire les relations internationales. Il s'avère que ces manières de pratiquer sont suffisamment spécifiques - comme le sont les ressources qu'elles mobilisent et les enjeux qui les alimentent. Sur le plan scientifique, il s'agit d'une contribution à un sujet certes pas nouveau, mais toujours en perpétuelle refonte du fait de la dynamique même des relations internationales.

L'objectivation scientifique (l'étude documentaire) se construit autour de la collecte : d'informations médiatisées, rapports, schèmes de pensées scientifique, discours politiques etc. Autrement dit, cette étude met en relief à partir de ces outils d'analyse une démarche qui se veut aussi bien historique, géographique que politologique qui mobilisera de manière pragmatique, analytique et subtile les acteurs, les modes d'actions et les enjeux d'une relation diplomatique entre le Cameroun et le Saint-Siège.

## **1- L'historique de la relation entre le Cameroun et le Saint-Siège**

Parler du Saint Siège comme un acteur de la diplomatie mondiale c'est accepter d'évaluer certaines nuances dans sa stratégie de représentation mondiale. Autrement dit, le plus petit Etat au monde à caractère religieux qui détient la capacité de signer des accords avec les autres acteurs de la scène internationale.

### ***1.1- Signature des accords internationaux et évolution des relations diplomatiques du Saint-Siège***

Les Etats souverains ont progressivement établis entre eux des liens d'amitié et de coopération tant à l'échelle bilatérale, multilatérale ainsi que plurilatérale<sup>20</sup>, dans l'optique de créer et de conforter des contacts pacifiques par l'intermédiaire de relations diplomatiques permanentes<sup>21</sup>.

L'usage du terme « concordat » renvoie ici à toutes les pratiques diplomatiques qui lient le Saint-Siège et toute autorité civile et politique afin de régler d'un commun accord des problèmes à caractère religieux a priori et mais qui touchent de

---

<sup>20</sup> Lire à cet effet, la convention de Vienne sur le droit des Traités entre les Etats et organisations internationales ou entre organisations internationales de 1986

<sup>21</sup> Lire à cet effet le préambule de la charte des Nations Unies qui met sur la « pratique de la tolérance, du vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage ». De ce fait, l'article 1 dans ses alinéas 2 et 3 stipule un développement des relations entre les Nations et la réalisation de la coopération internationale sous ses différentes formes.

manière vraisemblable aux us et pratiques sociopolitiques des signataires concernés. Au regard de cette pratique concordataire, l'église catholique met en relief non pas son identifiant de représentant d'une religion, mais au contraire souligne auprès de ses pairs la capacité légale en tant qu'institution religieuse de droit public qui détient une compétence et une reconnaissance internationale de signer des accords avec des entités étatiques ou des organisations internationales<sup>22</sup>.

Les origines de l'institution concordataire remontent au Concordat de Worms de 1122, qui mit fin à la célèbre controverse entre l'Empire et la Papauté à propos des investitures des Evêques, qui étaient alors aussi des princes temporels et vassaux du souverain. Les concordats qui suivront resteront dans cette ligne : il s'agit d'accords avec des monarchies catholiques, par lesquels le pouvoir ecclésial et le pouvoir séculier règlent des questions telles que l'attribution des offices, la liberté d'action de l'Eglise ou l'administration des biens ecclésiastiques. Après la parenthèse des « concordats de la Restauration », caractérisés par un recouvrement de l'alliance entre les monarques revenus sur leur trône et l'Eglise, s'ouvrit la période des concordats avec les Etats constitutionnels, conclus non seulement avec des Etats européens, mais aussi avec diverses Républiques d'Amérique du centre et du sud<sup>23</sup>. Le Concile du Vatican II n'a pas fait référence explicitement aux concordats, mais ses enseignements et ses dispositions ont eu une influence notable sur l'activité concordataire ultérieure du Saint-Siège. Les accords sont nombreux y compris celui avec le Cameroun qui dans leurs préambules font référence de manière explicite au concile du Vatican II, rappelant surtout la Constitution pastorale « *Gaudium et spes* »<sup>24</sup> et la Déclaration « *Dignitatis humanae* »<sup>25</sup>, documents conciliaires de grande

<sup>22</sup> Durand J.P (1996), « le renouvellement postconciliaire du droit concordataire. Hypothèse de compréhension », *revue d'éthique et de théologie morale*, n°199

<sup>23</sup> Le Tourneau (D) (1999-2000), « la politique concordataire du Saint-Siège », *Revue Générale de Droit*, vol 30, n°4, pp 719-728

<sup>24</sup> Allocution latine qui signifie « joie et espoir »

<sup>25</sup> Traduction en français « dignité humaine »

importance pour la formulation des relations entre l’Eglise et la communauté civile.

Considérant la papauté comme une grande force morale au monde, ceci sans distinction d’appartenance religieuse, ethnique et même étatique, le Saint-Siège a su s’imposer en tant que médiateur et négociateur dans nombreux conflits internationaux, lui attribuant alors la reconnaissance de nombreux pays et la possibilité de conclusion de relations diplomatiques avec ces pays pour la plupart non chrétien et même non catholique<sup>26</sup>. Par ailleurs avec la signature des accords de Latran du 11 Février 1929 entre le Cardinal Pietro Gaspari et Benito Mussolini, l’internationalisation du Saint-Siège est ainsi actée avec pour effet direct son adhésion aux différentes organisations internationales<sup>27</sup>. Selon la disposition suivante de l’article 24 alinéa 1 du traité de Latran de 1929 : « le Saint-Siège, en ce qui touche la souveraineté qui lui appartient, même le domaine international, déclare qu’il veut demeurer et demeurera étranger aux compétitions temporelles entre les autres Etats et aux réunions internationales convoquées pour cet objet, à moins que les parties en litige fassent un appel unanime à sa mission de paix (...) ». Il apparaît alors clairement que la religion est une dimension non négligeable dans la pratique de la diplomatie mondiale.

Pour ainsi dire depuis son adhésion à l’ONU, l’une des particularités de la diplomatie du Saint-Siège est la recherche de la paix. Cependant, l’intervention du Saint-Siège dans le règlement de conflits internationaux doit respecter le principe « du consentement des différentes parties ». Autrement dit en tant qu’acteur-négociateur et/ou médiateur, ce dernier entend accompagner les parties en conflit afin de leur permettre de résoudre leur différend par elles-mêmes, de manière pacifique, sans soumission ni contrainte. Et dans un contexte de

---

<sup>26</sup> D’Onorio (J-B) (1997), « le Saint-Siège dans la communauté internationale », *Revue Générale de Droit*, vol 28, n°4, pp 495-521

<sup>27</sup> En Juillet 2004, les membres des Nations Unies votent à l’unanimité la résolution 58/314 qui confirme le statut d’observateur du Saint-Siège à l’Onu depuis son adhésion en tant que membre 1964

négociation, En général, elle se déroule selon un mode coopératif et conduit à un accord lorsque les deux parties estiment être parvenues à une solution satisfaisante.

L'autre particularité de la diplomatie pontificale est que cette dernière se construit toujours dans le cadre privilégié des relations bilatérales. Entendu comme étant un « ensemble de politiques menées dans des domaines divers (sécurité, commerce, coopération et développement, etc.) permettant la négociation et la réalisation d'accords entre deux acteurs internationaux. »<sup>28</sup>, le bilatéralisme est en effet la principale voie d'établissement d'accords entre le Saint-Siège et les Etats ceci dans l'optique d'assurer la protection de ses intérêts dont la pratique de la religion chrétienne catholique sur le territoire des Etats co-contractant. Autrement dit, le Saint-Siège est un Etat qui comme les autres prônent la défense de ses intérêts dans sa diplomatie internationale à savoir celle de la pratique libre de la religion catholique sans porter atteinte à la liberté des personne ; celle d'une reconnaissance sans confusion d'une égalité entre pouvoir étatique et pouvoir pontifical et enfin une reconnaissance internationale du Saint-Siège en tant qu'acteur indépendant de système international.

### ***1.2- Les figures et représentation de la relation diplomatique entre le Saint-Siège et le Cameroun***

Les relations diplomatiques entre le Cameroun et l'Etat du Saint-Siège datent du 31 Octobre 1966 lorsque le Cameroun décide d'une ouverture de la chancellerie à Rome tandis que le Saint Siège prend la décision d'établir la Nonciature du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatorial dans la ville de Yaoundé<sup>29</sup>.

Depuis lors, les relations des deux Etats n'ont cessé de se renforcer. Le dernier acte de cette relation se situe dans la

---

<sup>28</sup> Nay (O) (2017), *Lexique de Science Politique*, Op cit, pp 86

<sup>29</sup> Cette signature intervient suite à la visite officielle du chef de l'Etat Amadou Ahidjo d'obédience musulmane dans la cité du Vatican, symbolisant ainsi le rapprochement des peuples au-delà des frontières physiques mais surtout religieuses.

signature d'un accord-cadre le 13 Janvier 2014 relatif au statut juridique de l'église Catholique au Cameroun. Cette signature en effet intervient un (1) an après la visite officielle du président Paul Biya au Vatican. Visite privée du 18 octobre 2013, le président du Cameroun, Paul Biya et le pape François avaient évoqué, entre autres sujets, la signature d'un accord-cadre à propos du statut juridique de l'Eglise catholique au Cameroun. A travers cet accord-cadre, le Cameroun réaffirme le caractère souverain et dans une moindre mesure le principe de compétence exclusive du saint siège dans ses œuvres de divers ordres. En effet, le présent accord dispose que :

« Article 1 : la République du Cameroun et le Saint-Siège réaffirment que l'Etat et l'Eglise Catholique sont, chacun dans son ordre, souverains, indépendants et autonomes

Article 2 : (1) la république du Cameroun reconnaît la personnalité morale que le Saint-Siège et l'Eglise possèdent par nature »

L'accord-cadre constitue le second élément de renforcement des liens d'échange et de partenariat pour le Saint-Siège. En effet, il ne s'agit pas d'actes isolés mais au contraire de logiques d'action s'intégrant dans une réalité plus vaste et contextuelle. Et comme l'as si bien souligné le Pape Jean-Paul II dans son discours du 12 Août 1982 au peuple Camerounais, « Le Cameroun apparaît effectivement comme un carrefour d'ethnies, de langues, de religions, ouvert à la fois sur le monde francophone et anglophone, au cœur de l'Afrique, et très typique de ce continent. Une telle situation requiert sûrement [...] l'estime mutuelle et la coopération fraternelle ; Pour sa part, l'Eglise catholique vit une situation un peu semblable à l'échelle universelle. »<sup>30</sup>. Cette prédisposition situationnelle et contextuelle similaire aux deux Etats justifie dans une moindre mesure le lien toujours permanent qui uni ces deux acteurs sur la scène internationale.

---

<sup>30</sup> Extrait du discours du pape Jean-Paul II aux corps constitués du Cameroun, du 12 Août 1985

La représentation de la relation diplomatique privilégiée qui puisse exister entre ces deux Etats, se construit autour des voyages pontificaux qui ont pris une part évidente dans la pratique politico-religieuse du Saint-Siège. Les voyages pontificaux participent alors au renforcement d'une présence de l'Eglise catholique et de son influence sur la scène internationale.

L'une des figures de cette représentation de la force du Saint-Siège étant le Pape Jean-Paul II qui a longtemps été considéré comme un « ami »<sup>31</sup> par la plupart des leaders politiques et autres chefs d'Etat. L'une des particularités de cette amitié internationale étant ses nombreuses visites officielles dans grands nombres de pays aussi bien Catholiques que non Catholiques. Pour le Cas du Cameroun, tout d'abord du 9 au 14 août 1985, et par la suite sa seconde visite du 14 au 16 septembre 1995 sont là les principales dates de son séjour. Et d'ailleurs c'est durant cette seconde visite que, fut promulguée en la Cathédrale Notre Dame-des-Victoires de Yaoundé, « *l'exhortation apostolique post-synodale Ecclesia in Africa* ». Après son décès en 2005, le Chef de l'Etat, accompagné de son épouse, Madame Chantal BIYA, assistaient personnellement aux obsèques à Rome, le 8 avril. Le Couple présidentiel a pris ensuite part en 2011 à la cérémonie de béatification de Jean Paul II à Rome.

Pour son premier voyage en terre africaine en 2009, son successeur, le Pape Benoît XVI choisit le Cameroun comme première étape de son voyage en Afrique avant d'être conduit sur d'autres continents.

Dans le cas d'espèce, les papes Jean-Paul II et Benoît XVI ont marqués la symbolique de l'existence d'une réelle relation amicale entre les deux pays. En effet, les visites pontificales sont

---

<sup>31</sup> L'amitié est un concept qui revêt plusieurs sens dans les pratiques diplomatiques. Mais malgré les nombreuses connotations qui peuvent lui être adossées, il demeure un symbole de renouvellement des relations internationales à travers la remise en question de l'usage de la violence et de la force. Lire à cet effet, Viltard Yves (2009), « Que faire de la rhétorique de l'amitié en Relations Internationales ? », in *Raisons Politiques*, Vol 1, n°33, pp 127-147. Lire également Ramel Frédéric (2002), *Bienveillance dans les Relations internationales*. Un essai politique, Paris, CNRS éditions, 247p.

avant tout des actes préparés et purement politique. Avant toute décision d'effectuer un déplacement dans un pays, le pape reçoit tout d'abord une invitation des Eglises locales ; invitation qui par la suite sera confirmé par le gouvernement dudit Etat. Cette confirmation s'intègre dans une logique politico-stratégique dans la mesure où l'arrivée du pape dans un Etat donnée focalise l'attention du monde sur cet Etat d'une part et d'autre part, cette dernière contribue à la consolidation de l'image du Saint-Siège en tant que médiateur universel des relations sociales.

Afin de renforcer la coopération avec le Saint-Siège, le président Paul Biya a désigné le premier ambassadeur du Cameroun au Vatican en 2002, en la personne de son excellence Philippe Mataga ce qui est considéré comme une avancée dans les relations desdits Etats dans la mesure où par le passé, l'entretien des relations diplomatiques avec le Vatican incombait à l'ambassadeur du Cameroun en République d'Allemagne. Depuis 2008, la mission diplomatique du Cameroun auprès du Saint-Siège est assurée par son excellence Antoine Zanga.

Les relations avec le Saint-Siège passent également par l'intermédiaire du représentant de l'Etat du Cameroun affecté exclusivement au Vatican, chargé de coordonner les notes d'orientation ainsi que la communication entre les différentes Etats et d'aider à l'organisation des visites de hauts responsables camerounais. A Rome, un diplomate de la Curie romaine est chargé des contacts avec le Cameroun. De plus la présence d'un nonce apostolique sur le territoire camerounais constitue une garantie de la réalité des relations diplomatiques. Car selon ses missions, le nonce apostolique est certes un agent d'évangélisation, mais il joue également le rôle de diplomate et bénéficie des immunités et privilèges alloués à ce statut. Cet enchevêtrement entre la sphère politique et la sphère religieuse

génère des cas d'agents spécifiques qui sont à la fois le clergé et agent diplomatique au titre que leurs homologues laïcs<sup>32</sup>.

Ainsi, la nonciature, au titre d'institution diplomatique, est soustraite à toute forme de contrainte. L'immeuble, de même que les biens meubles ; les archives et autres documents se trouvant à l'intérieur de ce bâtiment ne peuvent faire l'objet d'aucune perquisition, réquisition, ou saisie de la part des autorités camerounaises<sup>33</sup>.

## 2- De la géopolitique à la théostratégie du Saint-Siège au Cameroun

Sans prétexter une quelconque ambition de conquête du monde à l'instar de certaines puissances étatiques (USA, URSS, Corée du Nord etc.), l'Etat du Saint-Siège représente toutefois des indicateurs d'omniprésence dans les relations internationales. En ce sens que sa présence géopolitique réside non pas dans son économie, sa démographie ou ses ressources humaines, mais plutôt dans sa capacité de représentation de tous les catholiques du monde et dans sa force douce au sens du Soft Power de Joseph Nye. Face à cela, cette partie se consacrera à mettre en exergue certains principes propres au choix géopolitique et à la pratique diplomatique du Saint-Siège au Cameroun.

« *La laïcité qui est instaurée, au moins juridiquement sinon dans les faits, dans un grand nombre d'États, ne dispense pas les religions d'émettre des opinions sur les choix de société. C'est même la garantie pour l'Église catholique de pouvoir exprimer sa doctrine et ses positions* »<sup>34</sup>. Cette vision de Patrick Levaye met en exergue la logique et/ou la ligne de la conduite de la politique internationale du Saint-Siège à savoir la

---

<sup>32</sup> Jodok Troy, (2018), « The Pope's Own hand outstretched': holy See diplomacy as a hybrid mode of diplomacy agency », *The British Journal of Politics and International Relations*, vol 20, issue 3: 521-539

<sup>33</sup> Sur le principe de l'inviolabilité des missions diplomatiques et leur immunité, lire les articles 28-31 de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961

<sup>34</sup> Levaye P. (2007), *Géopolitique du Catholicisme*, Paris, Ellipses

promotion et la défense de ses intérêts et de ce qu'il considère comme valeurs universelles.

### ***2.1- défense et promotion des intérêts et valeurs propres au Vatican***

L'Etat du Cameroun depuis son indépendance s'est révélé être un territoire à forte prétention chrétienne, parmi laquelle une symbolique grandissante pour le catholicisme romain. En considération de ce symbole, mais surtout de celui de la volonté du Saint-Siège de défendre les intérêts de sa religion à travers le monde, nous comprenons dès lors le choix opéré par cet Etat pour le Cameroun.

En effet, c'est avec le Pape Jean-Paul II que les relations vont se renforcer entre le Cameroun et l'Etat du Vatican. Il effectuera d'ailleurs deux visites officielles dans ce pays. Cet attachement au continent africain et plus encore au Cameroun joue le rôle d'un préconstruit politico-religieux. Il s'agit pour le Pape de se tourner vers de nouveaux horizons dans sa politique d'extension de l'Évangélisation d'une part et d'autre de conforter les peuples évangélisés dans cette dynamique nouvelle<sup>35</sup>.

Le pontificat se fonde sur la primauté de la personne humaine ainsi que la défense et à la promotion des droits de l'homme.

La personne humaine a toujours occupé une place centrale au sein des actions pontificales. Jean-Paul II ne déroge pas à la règle ; au contraire, il place l'homme et la dignité de la personne humaine comme fondement et axe prioritaire de son pontificat. Ce n'est donc pas un hasard si lors de sa première visite au Cameroun, le pape Jean-Paul II a eu à mettre un accent particulier sur la place et rôle de la diversité humaine, culturelle et religieuse du Cameroun comme un socle de son développement.

---

<sup>35</sup> Encel (F) (2022), *les voies de la puissance*. Penser la géopolitique au XXIe siècle, Paris, Odile Jacob

On comprend ainsi l'engagement du Saint-Siège dans la défense et la promotion de la dignité humaine, qui est une « valeur évangélique ». Ceci fait donc partie intégrante de la mission de l'Eglise dont la vocation est de jouer le rôle de défenseur des intérêts de la personne humaine pris individuellement.

Le Saint- Siège entend donc se fonder sur une notion universelle qu'est la personne humaine au-delà des considérations et identifications sociopolitiques pour se fonder exclusivement sur l'homme lui-même. Or rien n'est plus universel que l'homme. En se fondant sur cette notion transversale, il peut alors diffuser des valeurs qui touchent tous les hommes ; c'est la base de son autorité et de sa puissance. Jean-Paul II dans son discours de 1982 s'appuie également sur un autre droit fondamental, déjà rencontré : la liberté. Il y consacre tous les droits inhérents aux citoyens à savoir : le droit d'association, le droit de participer aux affaires publiques intérieures de l'Etat du Cameroun, « *la formation des consciences à la droiture, au sens de la responsabilité personnelle, à la solidarité avec les autres* ».

Dans sa volonté de se positionner en acteur essentielle dans la géopolitique africaine, le Saint-Siège met en avant trois valeurs universelles dont il se fait un réel défenseur : un ordre mondial juste, le respect des principes démocratiques et la conservation de la culture.

- Construction d'une société juste, légale et de droit

Le projet global du Saint-Siège repose sur une universalité de la justice et du droit dans les sociétés humaines. Autrement dit, la politique internationale du Saint-Siège se fonde sur la vulgarisation et la promotion à l'échelle internationale et dont au Cameroun où d'ailleurs est mis sur pied au sein des différents diocèses une commission justice et paix dont la mission première est d'aider à s'asseoir les normes nationales et internationales au Cameroun, et aussi de favoriser l'équité et la justice sociale.

- Le Saint-Siège porte par ailleurs un accent particulier sur les principes de démocratie.

En effet, au regard des théories théocratiques du pouvoir, les théologiens catholiques ont réussi à démontrer que tout pouvoir vient de Dieu. Celui-ci en créant les sociétés humaines, a voulu que ces dernières soient sous l'autorité d'un individu. Cependant avec l'avènement de la démocratie et la forte prégnance du pape Jean-Paul II pour qui dans son encyclique *Centesimus annus*, souligne combien il est important de permettre à l'homme de participer à la vie sociale et politique de son pays<sup>36</sup>. En effet cette prise de position du pape a eu à changer de manière profonde l'action internationale du Saint-Siège.

- La promotion de la culture est enfin le dernier pan de la théostratégie du Saint-Siège au Cameroun.

Au regard de la diversité culturelle dont il est héritier, le Cameroun constitue pour le Vatican une véritable source d'inspiration. Du rapprochement des peuples au processus d'intégration, de tolérance et d'acceptation de l'autre, le Saint-Siège reconnaît en cet Etat une manne de confortation de la concertation entre les peuples et les cultures<sup>37</sup>.

## ***2.2- Le Saint-Siège et le Cameroun : partenaire pour le développement***

La question qui se pose est celle de savoir si l'appartenance religieuse et le développement économique vont-ils de pair ? au regard de la fabuleuse transformation économique des pays du Moyen-Orient à forte orientation islamique, une telle ne peut sembler importante pour l'avenir des Etats qui mettent un accent particulier sur le respect des identités religieuses malgré leur caractère Laïc.

Les Eglises Catholiques représentants du Saint-Siège dans les Etats ont toujours joué un rôle de consultants et même ont été

---

<sup>36</sup> Encyclique *Centesimus annus* du 1er mai 1991 disponible sur le site internet du Vatican [www.vatican.va](http://www.vatican.va)

<sup>37</sup> C'est cette logique qui justifie d'ailleurs le choix du Saint-Siège pour le Cameroun comme hôte du congrès panafricain laïcs catholique du 4-9 Septembre 2012

acteurs de premier ordre sur les questions socio-économiques, afin d'apporter une contribution aux Etats sur les principales notions telles que la santé ; l'éducation, la pauvreté et même les questions du foncier<sup>38</sup>. Dans le cas d'espèce de l'étude du mode d'action de la diplomatie du Saint-Siège au Cameroun dans une logique de partenariat au développement économique de ce pays. En effet, l'Eglise catholique au travers de la promotion de projets liés à l'agriculture, l'élevage, la petite industrie vestimentaire implantés au Cameroun en général et dans les régions du Septentrion et dans la région du Sud en particulier n'a de cesse participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants des zones reculées et pauvres desdites régions<sup>39</sup>.

Mais l'action en faveur du développement au Cameroun, la promotion de l'instruction et l'éducation. Sur ce plan de l'éducation, L'Eglise catholique au Cameroun met un accent particulier dans la formation et surtout dans la construction d'une éducation efficace et efficiente de la jeunesse camerounaise. Dans une thèse de doctorat intitulée « *question scolaire au Cameroun* » présentée par l'Abbé Oscar Eone Eone en 1996 à l'université de Latran, ce dernier présente la nécessité de construire une action publique concertée entre l'Etat et l'Eglise catholique dans le domaine de l'éducation<sup>40</sup>. En Effet, au-delà de la complexité des relations entre ces deux acteurs dans le domaine de l'éducation, les deux entités politiques manifestent une réelle volonté de contribution à l'édification d'une société humaine capable d'engagement responsable et d'initiative dans le sens d'un intérêt commun. A cet effet, l'on dénombre un grand nombre d'instituts privés d'enseignement supérieur de confession catholique, de nombreuses écoles privés

---

<sup>38</sup> Moudjouri (B-M), (2022) « Les Eglises, les partenaires extérieurs et le développement socio-économique au Cameroun : étude à partir de la région Septentrionale du Cameroun », in Tsafack Nanfosso ( R-A, P) & Ongo Nkoa ( B, E), *Economie de la Religion en Afrique, Développement récents et trajectoires durables*, Paris, L'Harmattan, pp 231-260

<sup>39</sup> Lire à cet effet, la thèse de Doctorat de Simon-Pierre Kodok, « L'Eglise et l'Etat face au développement socio-économique du Cameroun », soutenu à Montpellier 3, 1996

<sup>40</sup> Eone Eone (O) (1996), *La question scolaire au Cameroun, une étude dans la perspective des relations entre l'Eglise et la communauté politique*, thèse de Doctorat, Université de Latran

du primaire et du secondaire recensés sur l'ensemble du territoire camerounais<sup>41</sup>. Le concile de Vatican II met un accent particulier pour l'éducation dans la vie des Hommes, considérant celle-ci comme un droit fondamental inhérente à toute personne. Le Saint-Siège au travers de la participation des écoles catholiques de l'enseignement primaire, secondaire et du supérieur entend coopérer avec le Cameroun afin de consolider un système de formation et de construction d'une identité nationale.

La volonté du Saint-Siège est de mettre en pratique sa théorie « du développement humain intégral ». En ce sens que bien n'était pas opposé aux avancées technologiques, une fois de plus la politique internationale de cet Etat demeure la prise en compte de l'homme dans les œuvres scientifiques. Il est donc question de (re)penser le développement en prenant en compte la sphère religieuse<sup>42</sup>. L'enjeu du développement dépasse alors les préoccupations du matériel car il faut promouvoir la dignité humaine. C'est ce qui a motivé les actions caritatives mais surtout l'intégration de l'Eglise dans le domaine de la santé au Cameroun avec la création de nombreux centre de santé. En citant le Pape Paul VI, qui affirmait : « il faut se hâter trop d'Hommes souffrent, et la distance s'accroît qui sépare le progrès des uns, et la stagnation, voire la régression des autres », Ludovic Bertina entend présenter le pilote invisible l'action internationale du Saint-Siège qui est le transfert de technologie et le partage des techniques comme un remède à la question du sous-développement sur la scène internationale<sup>43</sup>. La construction des centres de santé est alors une manifestation de

---

<sup>41</sup> le Cameroun avec sa loi n°2004/022 du 22 Juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun ; et le décret n°2008/3043/PM du 15 Décembre 2008 précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun, fixe là les règles d'orientation de l'enseignement privé auxquelles doivent aussi se soustraire les établissements privés de confessions catholique.

<sup>42</sup> Lire Bertina Ludovic (2013), « la doctrine catholique du développement humain intégral et son influence sur la communauté internationale du développement », in revue internationale de politique de développement, n°4, pp 141-154

<sup>43</sup> *opcit*

l'action de cet Etat Religieux dans sa politique internationale et surtout dans sa géopolitique en exercice au Cameroun.

### **3- L'expression de la puissance du Saint-Siège dans sa relation avec le Cameroun**

Le Vatican bénéficie d'une forte puissance qui contrairement aux postures des défenseurs de la théorie du pouvoir de Hans Morgenthau ne reflète pas automatiquement la sphère de la puissance militaire. Cette puissance caractérisée de soft power met l'accent sur le dynamisme et la réinvention de l'action sociale. Cette partie met en relief la théorie des instruments d'action publique tels que développée par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès qui soulignait que l'apport de l'étude des instruments de l'action publique pour la sociologie politique permettait de dégager deux visions de cette dernière : tout d'abord la construction, l'insertion et l'adaptation des instruments dans les dispositifs sectoriels de l'action publique d'une part ; et d'autre part, leur appropriation par les acteurs et les effets qu'ils peuvent entraîner. En ce sens, repenser l'action publique sous l'angle de ses instruments, c'est aborder les dimensions peu visibles de l'action des acteurs concernés. Il s'agit ici dans une approche par les instruments de comprendre les raisons du choix de tel ou tel instrument et les effets produits par ce dernier. Ainsi donc l'instrument peut être appréhendé comme *un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations, des significations dont il est porteur*<sup>44</sup>. L'instrumentation se positionne alors en un mécanisme de revalorisation des outils et techniques permettant l'opérationnalisation de l'action gouvernementale à travers une mise en exergue du changement des politiques.

---

<sup>44</sup> Lascoumes (P) & Le Gales (P) 2005, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, pp 13

Au regard de cette approche théorique, la présente partie met en exergue les instruments qu'utilise l'Etat du Vatican dans la relation avec le Cameroun pour construire sa posture géopolitique, mais aussi diplomatique.

### ***3.1- puissance du Vatican : la mesure du « soft power »***

Selon une définition de Joseph Nye, le soft power peut être entendue comme le meilleur moyen d'imposer de façon durable la puissance et de le faire à l'aide de stratégies d'influence, et de privilégier les voies diplomatiques, en excluant tant que possible l'utilisation de la force armée<sup>45</sup>. Il s'agit d'une stratégie de politique internationale qui met en avant les valeurs propres à un Etat et dans le cas d'espèce les valeurs chrétiennes au lieu de l'exercice d'une puissance militaire que ce dernier ne possède d'ailleurs pas. Il s'agit donc de faire reposer la puissance du Vatican à la fois sur son appareil politico-religieux et administratif, ses capacités intellectuelles (notamment par le biais des universités et des écoles catholiques), les médias, etc.

- De nombreuses études dénotent trois types de « soft power » à savoir : La première typologie, représentée entre autres par les Etats-Unis, la Russie, Israël, combine *Hard* et *Soft Power*. Si ces nations ont bien une capacité économique et culturelle à influencer le comportement d'autres nations, elles activent ponctuellement des moyens militaires pour atteindre leurs objectifs.
- La seconde typologie concerne des pays de *Soft Power* économique. Le Brésil, le Japon, l'Inde, sont des exemples convaincants de *Soft Power* au service d'intérêts économiques réussis. Pour cette typologie, l'on notera aussi la forte présence d'un expansionnisme culturel desdits Etats.
- La troisième typologie, d'abord culturelle et civilisationnelle, concerne la vieille Europe occidentale : France, Royaume Uni qui se combine avec un pouvoir économique réel, et est

---

<sup>45</sup> Nye J. (2004) *Soft power: the means to success in world politics*, New York, Public Affairs, 208p

centré en particulier sur l'exportation de technologies sophistiquées

A cette typologie, nous ajouterons le soft power de type religieux véhiculé par les logiques d'action du Saint-Siège. Ce dernier se présente comme un instrument d'influence et de présence internationale du Vatican. En effet en tant que modèle d'action publique internationale, soft power du Vatican prend l'allure au Cameroun d'une exclusivité de compétence ecclésiastique dans le choix des personnels exerçant pour le compte de l'Eglise catholique d'une part ; et d'autre part une exclusivité de contrôle sur les actions dudit personnel<sup>46</sup>.

Ce soft power du Saint-Siège se présente aussi au Cameroun de la manière suivante :

- Développer l'accueil des camerounais et des personnalités religieuses dans chacun des Etats. Il s'agit sur des profils et des provenances choisies d'organiser l'accueil et de faciliter toutes les démarches (logement, travail, ...). Le but est d'utiliser des compétences, de développer des recherches en utilisant des savoir-faire spécifiques, des approches différentes et faire bénéficier à ces Etats une confrontation de modes de pensée, de méthodes diverses afin que chacun s'enrichisse d'expériences fondamentalement différentes.
- Créer et développer des représentations ecclésiastiques (diocèse et archidiocèse) au Cameroun dans des villes choisies comme prioritaire en fonction de nos objectifs sociopolitiques, économiques mais surtout évangéliques.
- Créer et développer des médias (radio, télévision ; site internet) qui véhiculeront les idées religieuses, discours papale et autres modes d'évangélisation dans chaque région du Cameroun
- Créer des structures à caractère scientifique (centre de lecture) efficaces pour que tous les chercheurs s'y retrouvent dans le but d'améliorer leurs connaissances

---

<sup>46</sup> Lire en ce sens, l'article 3 alinéa 1 de l'accord-cadre du 13 Janvier 2014

### 3.2- les autres moyens d'expression de puissance

Il est question ici précisément de parler de l'éducation et des œuvres caritatives (aide aux étrangers et aux migrants) qui sont des question d'actualité et non moins exhaustives de la liste des problèmes publics contemporains auxquels fait face l'Etat du Cameroun.

Sur le plan de l'éthique migratoire, malgré qu'il n'existe pas de position manifeste de l'Eglise catholique pour les questions migratoires dans le débat public, cette institution ecclésiastique ne manque que de manière latente à venir en aide aux personnes déplacées que ce soit en période conflictuelle ou de paix au Cameroun. Cela avec le souci permanent du respect de la dignité humaine et des valeurs judéo-chrétiennes qui exigent, notamment, le respect de la dignité de chaque être humain, la protection des faibles, la lutte contre des abus et la conformité aux principes juridique dans un Etat de droit. Il est important de souligner ici que la présence de l'Eglise Catholique et a fortiori de l'Etat du Vatican se manifeste par l'action de plus en plus directe des ONG divers autres catholiques sur le terrain. C'est d'ailleurs dans ce sens que Janvier Onana a eu à parler d'une « *ONGisation de l'action publique* »<sup>47</sup>. Selon cet auteur il est question de mettre en évidence une forme de désétatisation du modèle de gouvernance en vigueur au Cameroun. Par ailleurs au sein de chaque diocèse et dans chaque paroisse au Cameroun est créé un service d'aide aux personnes migrantes et même étrangers en conformité aux décisions et lois du Vatican. Les migrants dans le cadre notre enquête de terrain présentent le Cameroun comme une destination favorable à l'insertion des étrangers. La première motivation de ces migrants se trouve être la relative stabilité politique que connaît cet Etat. En effet, le Cameroun se présente depuis son indépendance comme la seule entité étatique qui n'a pas succombée à la catastrophe d'une

---

<sup>47</sup> Onana J., (2007) « Contre l'Etat, l'ONG ou la figure vertueuse de la société civile ? Sur le désenchantement de l'Etat contemporain en Afrique subsaharienne », *Revue camerounaise de droit et de science politique*, n° 2, pp 19.

guerre civile et autres conflits armés portant atteintes à l'intégrité du territoire, comme la plupart de ses voisins. C'est sur la base de cette stabilité sociopolitique qu'il a été mis sur pied des législations ayant pour principe directeur le respect de l'intégrité du territoire<sup>48</sup>. En outre, le choix de destination pour le Cameroun prend également en considération l'aspect linguistique. Ainsi, le caractère bipolaire de la langue officielle qu'est le français et l'anglais encourage profondément l'entrée des communautés migrantes à forte tendance linguistique francophone et/ou anglophone, qui voient en cette dualité linguistique la possibilité offerte de se mouvoir dans un espace sans attirer l'attention.

C'est cette véritable vision de prise de charge du migrant et à fortiori de respect de la dignité humaine qui a favorisé le choix stratégique de l'Etat du Vatican via son apostolat pour le Cameroun. C'est le rôle de l'Etat du Saint-Siège au travers de ses paroisses et œuvres diaconales du Cameroun que de s'ouvrir encore plus à la dimension interculturelle pour surmonter les préjugés. Il convient de s'appuyer sur les expériences faites dans ce domaine par les organisations œcuméniques et missionnaires précisément dans les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord. Les personnes issues de l'immigration travaillant le plus souvent dans les paroisses et œuvres de l'Église et s'y investissant comme les autochtones, à égalité de droit.

\*\*\*\*\*

La volonté d'un construit d'une action publique internationale et concertée paraît être de prime abord l'élément directeur de la collaboration entre le Saint-Siège et l'Etat du Cameroun. Toutefois, il est impossible d'ignorer le caractère géostratégique et géopolitique de cette institution religieuse dans

---

<sup>48</sup> En effet le Cameroun met un accent sur la sécurité et la protection de l'Etat et de ces citoyens. D'où, l'intérêt porté vers la fermeture et le contrôle des frontières nationales en cas de conflits armés dans les pays voisins. D'ailleurs, le plus souvent l'insécurité est souvent le fait d'étrangers qui font usage de la force et de la violence, déstabilisant ainsi l'organisation interne de l'Etat. C'est ce que nous rappelle SAIBOU (I), dans son article intitulé « prise d'otage aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad », in *Polis, revue camerounaise de science politique*, vol 13, n°1-2, 2006, pp 119- 145.

la mesure où la géopolitique, en proposant un modèle d'analyse des enjeux de pouvoir sur des territoires à plusieurs échelles, y compris à l'intérieur des États, représente implicitement une pierre angulaire pour tout gouvernement. La réelle interaction entre les États étudiés manifeste non seulement de la volonté internationale du rapprochement entre les sociétés humaines ; d'autre part, de la pertinence et du poids du Saint-Siège en tant que pilote invisible de la posture internationale de l'État du Cameroun.

## Bibliographie

Aubert R. (1975), *Nouvelle histoire de l'Église : de 1848 à nos jours*, Paris, Seuil, tome V. 928p

Balzacq T, Charillon F, et Ramel F (2018), *manuel de diplomatie*, Paris, Les Presses de Science Po, 400p

Barberini G, (2003), *Le Saint-Siège, sujet souverain de droit international*, Paris, Cerf. 236p

Barberini G. (2000), « Le Saint-Siège et la notion de puissance en droit international », *L'année canonique*, volume 42, p. 37-50.

Boniface P (1994), *La puissance internationale*, Paris, Dunod.219p

Boniface P (2018), *La Géopolitique*, Paris, éditions Eyrolles, 5<sup>e</sup> édition, 208p

Brun J-L. (1964) « Le Saint-Siège dans les institutions internationales », *Annuaire français de droit international*, vol. X, pp 536-542 ;

Carrère D'Encausse H et Levillain P. (dir.) (2000), *Nations et Saint-Siège au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard. 320p

Chelini-Pont B, Dubertrand R, et Zuber V (2019), *Géopolitique des religions, un nouveau rôle du religieux dans les relations internationales*, Paris, éditions Le cavalier Bleu, 189p

Colonomos A. (2000), *Eglises en réseaux. Trajectoires politiques entre Europe et Amérique*, Paris, Presses de Sciences Po, 315p

D'Onorio (dir.) J-B. (2000) *La Diplomatie de Jean-Paul II*, Cerf, Paris. 328p

D'Onorio J.B (1997), « le Saint-Siège dans la communauté internationale », *Revue Générale de Droit*, vol 28, n°4, pp 495-521

D'Onorio J-B et al. (dir.) (1989), *Le Saint-Siège dans les relations internationales*, Paris, Editions du Cerf. 469p

Durand J.P (1996), « le renouvellement postconciliaire du droit concordataire. Hypothèse de compréhension », *revue d'éthique et de théologie morale*, n°199

Encel (F) (2022), *les voies de la puissance. Penser la géopolitique au XXIe siècle*, Paris, Odile Jacob, 352p

Eone Eone (O) (1996), *La question scolaire au Cameroun, une étude dans la perspective des relations entre l'Eglise et la communauté politique*, thèse de Doctorat, Université de Latran, 245p

Fontaine C (2013), « Haushofer, la geopolitik et le fait aérien allemand », *Stratégie*, vol 1 (n°102), pp 65-80

Frémot G. (2003) « Géopolitique classique du Saint-Siège », in B. Chelini-Pont / R. Logier et al. *Géopolitique du Christianisme*, Ellipses, Paris, pp. 67-75 ;

Gaullois P.M (2000), *Géopolitique. La voie de la puissance*, Paris, édition l'âge d'Homme, 474p

Gordon T (1985) *Les émissaires du Vatican*, Paris, Stock. 408p

Jodok (T) (2018), « The Pope's Own hand outstretched': holy See diplomacy as a hybrid mode of diplomacy agency », *The British Journal of Politics and International Relations*, vol 20, issue 3: 521-539

Lacoste Y (2002), « géopolitique des religions », *Hérodote*, vol 2 (n°106), pp 3-15

Lacoste Y (2008), *Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui*, Paris, Larousse, 335p

Le Tourneau D (1999-2000), « la politique concordataire du Saint-Siège », *Revue Générale de Droit*, vol 30, n°4, pp 719-728

Leroux N. (2009), *La Condition juridique des ONG internationales*, Bruxelles, Bruylant, 576p

Levaye P. (2007), *Géopolitique du Catholicisme*, Paris, Ellipses, 172p

Levillain P (1984), *Le Vatican ou les frontières de la grâce*, Paris, Calmann-Lévy. 266p

Moudjouri B.M (2022), « Les Eglises, les partenaires extérieurs et le développement socio-économique au Cameroun : étude à partir de la région Septentrionale du Cameroun », in Tsafack Nanfosso & Ongo Nkoa B.E, *Economie de la Religion en Afrique, Développement récents et trajectoires durables*, Paris, L'Harmattan, pp 231-260

Nay O (2008), *Lexique de science politique*, Paris, Dalloz

Nye J. (2004) *Soft power: the means to success in world politics*, New York, Public Affairs, 208p

Offler A. (1991) *Les nouveaux pouvoirs. Savoir, richesse et violence à la veille du XXIe siècle*, Paris, Fayard. 859p

Onana J., (2007) « Contre l'Etat, l'ONG ou la figure vertueuse de la société civile ? Sur le désenchantement de l'Etat contemporain en Afrique subsaharienne », *Revue camerounaise de droit et de science politique*, n° 2.

Roche J.J (2001), *Théories des relations internationales*, Paris, 4<sup>e</sup> édition, Montchrestien, 160p

Roux J-Y. (1998) *Le Saint-Siège sur la scène internationale*, Paris, L'Harmattan, 312p

SAIBOU I (2006), « prise d'otage aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad », in *Polis, revue camerounaise de science politique*, vol 13, n°1-2, pp 119- 145.

Thual F. (2004) *Géopolitique des religions. Le Dieu fragmenté*, Paris, Cerf, 96p

Thual F. (2013) « La Géopolitique des religions », *dossier de Diplomatie Magazine*, n°16, août.